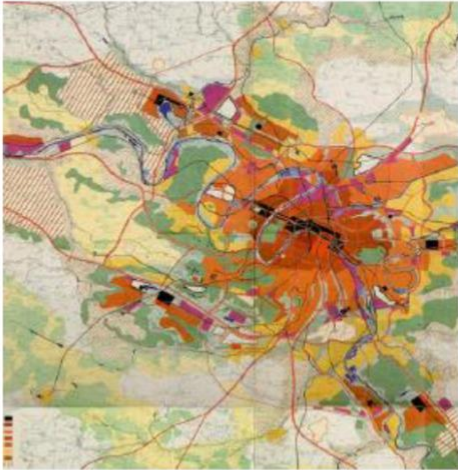


L3

GéO



UFR Géographie

LICENCE
Parcours
AMÉNAGEMENT

Bonjour et bienvenue,

Vous débutez votre dernière année de Licence dans un lieu nouveau, l'Institut de Géographie. Vous le découvrirez vite car il est de dimension modeste, mais il contient de grandes richesses, en particulier sa bibliothèque. Ce lieu doit devenir le vôtre et vous vous y sentirez vite chez vous !

La nouveauté, après les années au Centre Pierre Mendès-France, dans une autre Université ou en classes préparatoires, n'est pas seulement celle de l'environnement géographique, mais aussi celle des parcours de formation. Vous venez d'horizons variés, avec des formations différentes, bien qu'équivalentes. Vous avez fait des choix de parcours : Espaces-Territoires-Sociétés, Environnement, Aménagement, Histoire, Droit, Economie.... La 3^{ème} année de Licence est donc de fait une année de brassage, soyez attentif à vous ouvrir à de nouvelles relations entre étudiants. Elles vous seront utiles pour longtemps.

La troisième année correspond par ailleurs à un premier pas dans la spécialisation, avant celle plus prononcée des années de Master. C'est donc un moment important dans la clarification de vos perspectives intellectuelles et professionnelles. Vous approfondirez et élargirez vos connaissances et vous renforcerez votre maîtrise d'outils et de méthodes dans des enseignements communs à tous les parcours ou propres à chaque filière.

La 3^{ème} année clôt la première étape de votre cursus universitaire et ouvre sur un nouveau cycle d'études. Vous devrez donc vous interroger sur votre avenir : réorientation possible ou nécessaire, poursuite en géographie à l'issue de l'obtention de la Licence. Pour vous aider dans les choix que vous serez amené(e) à faire, vous pourrez compter soit sur des moments particuliers de formation, je pense notamment au stage de terrain en initiation à la recherche, soit sur les réunions d'information présentant les alternatives de poursuite d'études, et bien sûr sur votre responsable de parcours.

Au nom de l'ensemble des collègues enseignants et du personnel administratif de l'UFR de Géographie, je vous souhaite une bonne année universitaire faite de multiples découvertes intellectuelles et humaines.



Lydie Goeldner-Gianella
Directrice de l'UFR de géographie

Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.

1. Introduction

Réussir en licence Encadrement pédagogique du cursus de géographie Parcours Aménagement

Lors de leur arrivée à l'Institut de géographie, les étudiants sont encadrés par une **équipe pédagogique** constituée d'enseignants-chercheurs et qui s'articule notamment autour :

- d'un **responsable de diplôme** : coordinateur de l'équipe pédagogique, il préside les jurys de délibérations semestriels et annuels et prend les décisions relatives aux procédures administratives ou aux cas de figure exceptionnels. Il est présent régulièrement à l'Institut de géographie.
- d'un **responsable de parcours** : il assure l'encadrement des étudiants inscrits dans le parcours Aménagement et il aide le responsable de diplôme dans ses prises de décision, en particulier au cours des délibérations de fin de semestre et d'année, pour l'attribution éventuelle des points de jury et des mentions. Il reste l'interlocuteur privilégié des étudiants dont il est responsable pour répondre à leurs interrogations pédagogiques (questions d'orientation, conseils en matière de méthodes de travail...). Dans une phase du cursus où l'autonomie des étudiants s'accroît, mais nécessite en contrepartie de faire des choix pertinents, il peut apporter appui et conseils. Il a aussi pour rôle de les aider à contacter les services (sociaux, pédagogiques, médicaux) présents à l'Université Paris 1, et, de manière plus générale, d'indiquer aux étudiants quels sont les interlocuteurs les mieux placés pour répondre à des demandes plus spécifiques (projet d'études à l'étranger, encadrement futur de mémoire de Master...).

Les noms et coordonnées de ces deux responsables sont mentionnés à la fin de cette brochure.

Par ailleurs, les enjeux d'orientation auxquels les étudiants sont confrontés en 3^{ème} année de licence deviennent plus cruciaux. Pour les appréhender au mieux, des réunions de présentation des différents parcours existant en Master seront organisées au cours du 2nd semestre.

Pour les aider à réussir leur licence, les étudiants disposent enfin d'un accès quotidien à un **libre-service informatique**, encadré par des tuteurs eux-mêmes étudiants de l'UFR de géographie, inscrits en Master. Ils sont chargés d'apporter une aide méthodologique aux étudiants de 3^{ème} année, en particulier relativement à la pratique des logiciels de statistiques, de cartographie et de SIG. Les horaires du libre-service sont affichés chaque semestre sur le site de l'UFR et sur la porte des salles 106 et 315.

Charte de l'étudiant de licence de géographie

L'équipe pédagogique de la licence de géographie est à la disposition des étudiants pour veiller au bon déroulement de leur cursus et proposer des conseils d'orientation pour ceux qui envisagent de poursuivre leurs études en Master. Elle regroupe l'ensemble des enseignants intervenant dans les Cours Magistraux et les Travaux Dirigés autour du responsable de diplôme et du responsable de parcours. Ce dernier assure le suivi individualisé des étudiants.

Afin de faciliter sa progression, il est proposé à chaque étudiant de suivre les conseils de cette équipe pédagogique et de s'appuyer sur les tuteurs en informatique qui sont à sa disposition. Dans le cas où un étudiant aurait des difficultés à progresser, il peut contacter le responsable de parcours, qui sera son interlocuteur privilégié. Des bilans de parcours peuvent être effectués à la demande d'un étudiant ou de l'équipe pédagogique. *Lorsqu'un entretien est demandé par le responsable de parcours, il revêt un caractère obligatoire.* L'attitude d'un étudiant face à l'action de suivi qui lui est proposée sera prise en

considération dans l'attribution d'éventuels points de jury et de mentions lors des délibérations de fin d'année.

Il est par ailleurs entendu que les étudiants s'engagent à suivre les enseignements qui leur sont proposés, l'assiduité aux séances de Cours Magistraux et de Travaux Dirigés étant obligatoire pour tous les étudiants inscrits en contrôle continu. Toute absence doit être motivée. Il ne peut être toléré plus de trois absences motivées par semestre (sauf maladie de longue durée, grossesse ou handicap). Les étudiants s'engagent également à respecter un certain nombre de règles élémentaires de conduite, sans lesquelles l'Université ne saurait fonctionner correctement : arriver à l'heure en cours, faire le travail demandé par les enseignants, respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.

Tout étudiant inscrit en licence de géographie est considéré avoir pris connaissance de cette charte et en avoir accepté le contenu.

1. Structure de la 3^{ème} année de licence de géographie Parcours Aménagement

Comme tous les cursus universitaires, la 3^{ème} année de licence de géographie se déroule en **deux semestres**. Dans le cadre de l'harmonisation européenne, un semestre vaut 30 ECTS (European Credit Transfer System) : ces crédits facilitent la mobilité nationale et internationale des étudiants et les échanges entre Universités de différents pays.

Chaque semestre de la 3^{ème} année se compose de **trois Unités d'Enseignements (UE)** intitulées : Bloc de compétences disciplinaires (UE1), Bloc de compétences pré-professionnelles (UE2), Bloc de compétences transversales et linguistiques (UE3). Chaque UE est affectée d'un coefficient spécifique proportionnel au nombre d'ECTS qu'elle vaut.

Chaque UE compte **plusieurs Eléments Pédagogiques (EP)**. Ceux-ci correspondent concrètement aux **matières enseignées**. Chaque matière est affectée d'un coefficient spécifique proportionnel au nombre d'ECTS qu'elle vaut. Elle est déclinée soit sous la forme d'un Cours Magistral articulé à des Travaux Dirigés (comme les *Connaissances disciplinaires*), soit sous forme de Travaux Dirigés uniquement (comme les enseignements de *Langue*), ou d'un Cours Magistral seul (comme les *Approfondissements spécifiques au parcours aménagement*). Les matières présentent des volumes horaires variés.

Les matières enseignées, coefficients, volumes horaires de CM et/ou de TD et crédits sont récapitulés dans le tableau ci-dessous (les coefficients et ECTS des UE n'y ont pas été reportés : pour chaque UE, ils correspondent au total des coefficients et des ECTS des EP les composant).

Maquette de la 3^{ème} année de licence de géographie parcours Aménagement

Sem. 5	Co eff	Intitulé des matières enseignées	CM	TD	Total	EC TS
UE1 (2 sur 3)	0,4	Théories, modèles de développement et mondialisation	19,5	19,5	39	4
		Villes et sociétés urbaines dans le monde Hydrosystèmes Villes et sociétés urbaines dans le monde Hydrosystèmes				
UE3	0,4	Enjeux sociaux / Enjeux spatiaux	19,5	19,5	39	4
	0,2	Langue		18	18	2
UE2	0,4	Outil 1	11	33	44	4
	0,3	Aménagement et développement des territoires	26		26	3
	0,3	Enjeux d'aménagement et d'environnement	26		26	3
	0,3	Politique de la ville	26		26	3
	0,3	Architecture	26		26	3
Sem. 5					283	30
Sem. 6	Co eff	Intitulé des matières enseignées	CM	TD	Total	EC TS
UE1 (1/3)	0,5	Changements environnementaux Dynamiques spatiales et nouvelles échelles du développement Territoires et sociétés en Europe	19,5	19,5	39	5
UE3	0,5	Analyse spatiale	19,5	19,5	39	5
	0,3	Langue		18	18	3
UE2	0,4	Stage d'initiation à la recherche	20	10	30	4
	0,4	Outil 2	11	33	44	4
	0,3	Aménagement et développement économique	26		26	3

	0,3	Outils d'aménagement	26		26	3
	0,3	Aménagement et maîtrise d'ouvrage urbaine	26		26	3
Sem. 6					248	30
	-	Certification numérique PIX (obligatoire)	En autonomie sur l'EPI			-
LICENC E 3					531	60

Nota bene : Le volume horaire est toujours donné pour la durée du semestre. Rapporté au nombre de semaines qui composent les semestres et l'année, le planning hebdomadaire moyen annuel correspond à environ 20h effectives d'enseignement, auxquelles s'ajoute la semaine de stage à la mi-mai.

Services et formations numériques

L'Environnement Numérique de Travail (ENT)

L'ENT <http://ent.univ-paris1.fr/> permet aux étudiants d'accéder à leur espace personnel de stockage, à des espaces partagés (bureau virtuel, documents en ligne), à l'annuaire des étudiants-enseignants-personnels-instances de l'Université, aux services pédagogiques (Espaces Pédagogiques Interactifs-EPI, plate-forme de formation), et de consulter leurs dates d'examens, leurs notes et résultats, leur dossier de scolarité et leur compte lecteur en bibliothèque. Un *Guide des usages du numérique* est disponible en ligne sur les EPI.

La messagerie personnelle @etu.univ-paris1.fr

Il est essentiel d'activer la messagerie personnelle @etu.univ-paris1.fr pour se connecter aux services numériques proposés par l'Université et pour recevoir les informations envoyées par l'UFR ou les informations relatives aux sessions d'examens. L'usage de cette messagerie est systématique dans les relations avec les enseignants et l'administration.

Procédure d'activation de la messagerie @etu.univ-paris1.fr

Se connecter à l'ENT sur <http://ent.univ-paris1.fr/activation>
Sélectionner « activation de votre compte » et « Etudiant Paris1 »
Compléter les champs avec la carte d'étudiant (login, numéro de dossier, date de naissance)
Cliquer sur « j'accepte la charte et j'active ma boîte »
Saisissez votre mot de passe (8 caractères minimum avec minuscules, majuscules et chiffres)

L'Inscription Pédagogique numérique (IP Web)

Cette inscription pédagogique numérique est obligatoire quel que soit le mode de contrôle des connaissances choisi pour pouvoir passer les examens de tous les enseignements, lors des deux sessions. Le service IP Web permet aux étudiants de s'inscrire pédagogiquement dans les enseignements (CM et TD) après leur inscription administrative. A cette occasion, ils choisissent les groupes de Travaux Dirigés auxquels ils souhaitent être affectés. Ce service leur permet de valider leur inscription pédagogique de façon complète, de visualiser leur contrat pédagogique et de l'imprimer.

Une fois les droits administratifs réglés, les étudiants, munis de leur carte d'étudiant et du certificat délivré par le service des inscriptions administratives où figure le login, se connectent à IP Web pour procéder à leur inscription pédagogique. **Aucun accès à IP Web n'est possible tant que l'inscription (ou la réinscription) administrative n'a pas été effectuée.** Le nombre de connexions simultanées peut momentanément empêcher l'accès à IP Web.

Pour limiter le temps de connexion, il est préférable d'établir au préalable son emploi du temps. Les étudiants doivent vérifier, avec la page des horaires et le contrat pédagogique qu'il n'y a pas de chevauchement entre leurs CM et TD. Si tel est le cas, ils peuvent recommencer l'opération. Les horaires mis à jour sont disponibles sur : <http://www.univ-paris1.fr/services/coordination-des-sciences-humaines/>.


Rappels : **Le choix de l'examen terminal est dérogatoire. Les étudiants qui n'auront pas procédé à leur inscription pédagogique numérique ne pourront passer les examens.**

Procédure d'inscription pédagogique IP Web

Se connecter sur <http://ipweb.univ-paris1.fr/>
Saisir le nom d'utilisateur (login ou identifiant) puis le mot de passe
Vérifier/modifier l'adresse permanente
Cliquer sur « continuer »
Affichage de « inscription aux éléments » et de la légende (carré orange = choix)
Vérifier que le cursus affiché correspond au choix initial (si non, contacter le secrétariat)

Cliquer sur « continuer » : le semestre s'affiche

Cliquez sur « continuer » : la liste des groupes de TD s'affiche

Choisir un TD par matière (carré orange) (Les TD précédés du symbole  sont complets : en ce cas, choisir un autre TD en veillant aux chevauchements éventuels sur l'emploi du temps)

Cliquer sur « continuer » : un tableau recense les enseignements et les groupes de TD choisis

Cliquez sur « valider inscription » (En cas d'erreur d'emploi du temps, cliquez sur « modifier inscription »)

Cliquer sur « contrat pédagogique » pour sauvegarder et imprimer le contrat pédagogique (Le **contrat pédagogique** doit être présenté au secrétariat pour toute modification ou contestation)

La certification de compétences numériques Pix

La certification Pix est obligatoire dans le cadre de la licence de géographie. Les étudiants entrant en L3 sans cette certification doivent passer l'épreuve organisée par l'université en janvier (avec une seconde chance en mai).

Pix est une plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques. Son objectif est la reconnaissance des compétences numériques des étudiants par l'enseignement supérieur et le monde professionnel. Elle permet à l'étudiant de **se positionner** et d'**être certifié**. Selon le cadre européen DIGCOMP, au sein de 5 grands domaines (Informations et données, Communication et collaboration, Création de contenu, Protection et sécurité, Environnement numérique), Pix évalue 16 compétences numériques, par niveaux allant de 1 à 5 (à terme 8).

> **Le positionnement** doit être réalisé en autonomie par les étudiants sur la plateforme Pix (<https://pix.fr/>) avant le jour de la certification. Pour passer la certification, l'étudiant doit s'être positionné sur **10 compétences minimum** (y avoir obtenu un score d'au moins 1). **Le positionnement est obligatoire** : Il définit le niveau sur lequel l'examen de certification est basé dans chacune des 10 à 16 compétences testées. La plateforme indique à la fin du test un score global (à terme sur 1024), un niveau et un score par compétence. L'étudiant est invité à travailler les **cours et exercices figurant sur l'EPI d'autoformation** (cours.univ-paris1.fr/fixe/08-Pix) et à profiter de séances de tutorat spécifiques (1h30/semaine) au centre PMF, à partir de novembre au 1^{er} semestre et de mars au 2^{ème} semestre. Il pourra ainsi faire progresser son niveau sur la plateforme de positionnement (pix.fr) jusqu'au jour de l'épreuve de certification.

> Après la définition du profil de compétences de l'étudiant par auto-positionnement en ligne, l'objectif de l'épreuve de certification est d'en vérifier l'authenticité. **La certification** se passe obligatoirement sous la forme d'une épreuve surveillée en salle informatique. Les étudiants sont invités par courriel à choisir leur créneau d'examen surveillé sur machine via l'EPI Pix.

Le test de certification est propre à chacun. Il est défini à partir des niveaux que l'étudiant a atteints. L'examen est composé d'épreuves (questions ou défis) qui sont des variantes de celles que l'étudiant a déjà passées et réussies. Il comprend 3 questions par compétences. Si l'étudiant répond correctement à toutes les questions, il est certifié sur la base du score obtenu lors du positionnement. Il ne peut pas augmenter son score par rapport au positionnement mais en cas de mauvaises réponses, le score peut baisser. Notez que, pour être valorisable dans un CV, la certification doit se faire au niveau 4 (ou plus) sur au moins 10 compétences.

Les Espaces Pédagogiques Interactifs (EPI)

A chaque CM et à chaque groupe de TD de la licence de géographie est associé un EPI. Il s'agit d'un site pédagogique sur lequel le chargé d'enseignement peut placer des documents relatifs à son cours (diaporama, bibliographie...), poster des annonces à l'attention des étudiants, voire solliciter leur participation en ligne à des activités (forum, wiki, interface de rendu de devoirs...). Il est essentiel de les consulter chaque semaine. L'inscription pédagogique IP WEB aux CM et aux TD donne accès automatiquement aux EPI correspondants. Le portail <http://cours.univ-paris1.fr/fixe/08-geographie> est la meilleure porte

d'entrée vers les EPI de l'UFR de Géographie.

Descriptifs des enseignements du 1^{er} semestre

Unité d'Enseignement 1

Compétences disciplinaires

(Choix de deux propositions sur trois)

Théories, modèles de développement et mondialisation

19,5h CM et 19,5h TD

4 ECTS

Coefficient 0,4

Cet enseignement porte sur les pays émergents et en développement. Il souhaite partir d'une lecture des idéologies et des stratégies au fondement de la notion de développement (études tropicales, tiers-mondisme, développement, *postcolonial studies*). Il analyse leurs évolutions et la diversification des pays concernés à la lumière des logiques d'émergence économique et des nouvelles polarisations mondiales. Il privilégie en outre une approche par les acteurs impliqués dans le développement (États, organisations internationales, ONG, firmes multi-nationales, diasporas). Les CM et TD sont centrés sur les enjeux politiques, socio-économiques et culturels attachés aux mondes émergents et en développement.

Villes et sociétés urbaines dans le monde

19,5h CM et 19,5h TD

4 ECTS

Coefficient 0,4

L'objectif de cet enseignement est de permettre aux étudiants d'acquérir les bases d'une approche géographique de la ville et des systèmes urbains. Le CM aborde les thèmes suivants : les questions de définition et de délimitation de la ville, les dynamiques de l'urbanisation dans le monde, les systèmes de villes, l'organisation des espaces urbains, les représentations de la ville et du fait urbain. Sur chacun de ces thèmes, les TD développent des exemples précis, choisis dans différentes aires géographiques et appuyés sur des dossiers de documents variant les échelles d'analyse.

Hydrosystèmes

19,5h CM et 19,5h TD

4 ECTS

Coefficient 0,4

Cet enseignement a pour objectif de combiner les différents concepts et processus de la géographie physique. Les composantes des milieux physiques s'intègrent dans des fonctionnements complexes sur l'espace. La notion de système permet d'envisager les connexions entre les flux d'eau, les dynamiques du sol, de l'atmosphère et de la biosphère, mais aussi les impacts directs et différés des pratiques sociales. L'étude de ces systèmes fonctionnels est principalement abordée à travers les hydrosystèmes méditerranéens. La circulation de l'eau est en effet considérée comme le lien majeur qui commande les connexions naturelles. Les bassins versants constituent une unité spatiale élémentaire dans laquelle les flux répondent aux apports climatiques comme aux conditions du sol et des couvertures végétales. Les interférences avec les pratiques sociales qui ont évolué au cours de l'histoire sont analysées à la fois dans leurs fonctionnements élémentaires et dans leurs relations de causalités. Ainsi, l'étude des hydrosystèmes aborde les fonctionnements des milieux naturels dans leur composante biophysique comme dans leurs enjeux environnementaux. En TD, à travers l'examen d'un corpus de documents de natures diverses et un exposé oral préparé à partir de la lecture de plusieurs articles scientifiques, les étudiants analysent différents exemples de l'évolution de ces systèmes.

Unité d'Enseignement 3

Compétences transversales et linguistiques

Deux matières obligatoires

Enjeux sociaux, enjeux spatiaux

19,5h CM et 19,5h TD

4 ECTS

Coefficient 0,4

Cet enseignement de géographie humaine générale vise à montrer la pertinence d'une approche des questions sociales (au sens large) par la géographie. Tous les champs de la géographie humaine (géographie économique, sociale, politique, culturelle, etc.) sont mobilisés pour expliquer que l'espace n'est pas un contenant neutre dans lequel s'inscrit la société, mais un produit social en même temps qu'une matrice de la reproduction sociale. En d'autres termes, il s'agit d'explorer la dimension spatiale des sociétés, en insistant sur les processus à l'œuvre. Cet enseignement met l'accent sur des questions sociales qui sont aussi des questions de société, de façon à montrer que la géographie peut intervenir de façon légitime sur des problèmes contemporains importants. Dans la mesure où cet enseignement porte sur des enjeux sociaux, il emprunte aux autres sciences sociales (sociologie, mais aussi anthropologie, science politique, économie) tout en montrant ce qu'une approche posant ces enjeux en termes spatiaux peut apporter à celles-ci, ainsi qu'au débat public. Chaque semaine, le CM traite d'une question particulière (la sécurité, les élites, les plans stratégiques urbains, les espaces publics et le genre, etc.) qui est retravaillée dans les TD à partir de textes scientifiques distribués la semaine précédente et dont la lecture critique est obligatoire. Ces textes sont aussi accessibles depuis l'EPI du cours.

Langue

(1 choix parmi 10 propositions) 18h TD

2 ECTS

Coefficient 0,2

Le Département des Langues dispense les enseignements de langues. Les étudiants de géographie peuvent choisir entre les langues suivantes : Allemand – Anglais – Arabe – Chinois – Espagnol – Français Langue Etrangère – Italien – Japonais – Portugais – Russe. Ils décident en toute responsabilité du niveau de langue qu'ils souhaitent suivre : pour les aider à faire leur choix, ce département propose un test de niveau auto-corrigé. Les enseignements de langue ont lieu dans les locaux du Centre PMF. Pour tout renseignement, les étudiants doivent s'adresser au bureau A 0706, ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 16h, consulter le site <http://www.univ-paris1.fr/ufr/sgel/>

Unité d'Enseignement 2

Compétences pré-professionnelles

Cinq matières obligatoires

Outil 1 (trois propositions)

(1 choix parmi 3 propositions)

44h TD

4 ECTS

Coefficient 0,4

SIG

Outils actuellement privilégiés d'aide à la décision en environnement, aménagement ou dans le domaine des risques naturels et technologiques, les SIG sont en lien direct

avec les grandes thématiques géographiques. Cet enseignement familiarise les étudiants avec l'utilisation de nouveaux outils informatiques dédiés à l'analyse spatiale et à la manipulation des données localisées. C'est un enseignement à la fois théorique et pratique qui donne une bonne connaissance des principes de base utilisés dans les SIG et la pratique d'un logiciel spécifique : ArcGis.

Le cours insiste d'abord plus particulièrement sur la manipulation des données de type « vectoriel » avant d'aborder principalement la manipulation des données de type « raster » ainsi que la visualisation « 3D » de l'information spatiale. Bien que l'apprentissage sous ArcGis soit privilégié, l'utilisation de logiciels SIG « gratuits » vient compléter la formation pratique.

Les étudiants qui choisissent cet outil au 1^{er} semestre ne pourront en aucun cas le choisir à nouveau au second.

Analyse de données et représentations cartographiques

La multiplication des sources et l'accélération de leur diffusion accroissent la richesse potentielle de l'information géographique et sa complexité. Aussi doit-on plus que jamais mobiliser les moyens méthodologiques et techniques adaptés pour en montrer les ressorts thématiques et en représenter les formes spatiales. Ce cours, destiné à la prise en main, la représentation et l'enrichissement de données géographiques hétérogènes, vise à rendre les étudiants autonomes face à la masse des données spatialisées, dans l'approche méthodologique des matrices d'information géographique et leurs représentations cartographiques, et à comprendre ainsi leurs traits majeurs, affiner le questionnement à leur sujet ou enrichir l'information initiale.

D'abord, les étudiants peuvent approfondir leurs compétences en cartographie thématique, construire et gérer des bases de données spatialisées simples, mobiliser et synthétiser des informations dans un cadre thématique : construction de matrices géographiques élémentaires (mise en relation de sources variées, construction d'indicateurs nouveaux), représentations relatives des individus spatiaux, étude des changements de mailles, effets de co-occurrence spatiale (corrélation et modélisation simple), effets de distance et d'appartenance, recherche de phénomènes spatiaux explicatifs. Puis, ils abordent l'analyse des tableaux multidimensionnels et la recherche des structures d'information et des organisations spatiales sous-jacentes pour répondre au problème suivant : comment rendre intelligible et pertinente une information géographique complexe sans en perdre l'idée principale ? Ces notions sont appliquées par chaque étudiant à une étude de cas dont il aura choisi le thème et qui aboutira toujours à une représentation cartographique.

Les étudiants qui choisissent cet outil au 1^{er} semestre ne pourront en aucun cas le choisir à nouveau au second.

Productions photo et vidéo – Réalisation de films documentaires

La formation offerte par l'atelier Géo-vidéo est une des spécificités de l'UFR de Géographie de Paris 1 : elle forme les étudiants à la réalisation de films documentaires. Par film documentaire, nous entendons le genre cinématographique documentaire (parfois également appelé « Cinéma du réel ») qui propose d'adopter les codes du langage cinématographique pour enrichir notre réflexion géographique. Cet enseignement s'organise autour de deux axes : voir et montrer. Tout comme l'on apprend en même temps à écrire et à lire, les étudiants apprennent ici parallèlement à analyser des films et à réaliser des films documentaires. Une partie de chaque séance est consacrée à l'analyse critique de films documentaires de référence afin que les étudiants se forgent une véritable culture cinématographique dans ce genre peu connu. Par ailleurs, les étudiants réalisent en groupe un court-métrage de 5 mn sur un thème proposé par l'enseignant. Ils sont initiés à toutes les phases de la réalisation d'un film : écriture, tournage, montage et bénéficient de l'intervention de professionnels (réalisateur, chef-opérateur, preneur de son et monteuse). Cette formation peut ensuite être poursuivie au sein des Masters de l'UFR de Géographie et donner lieu à la réalisation de moyens ou longs métrages. *Nota Bene* : l'atelier Géo-vidéo (salle

C 1206, Centre P. Mendès-France, 90, rue de Tolbiac, 75013 Paris) prête le matériel nécessaire au tournage - caméscopes, pieds, microphones - et le montage se fait sur les bancs numériques de l'atelier.

Aménagement et développement des territoires

26h CM

3 ECTS

Coefficient 0,3

Au tournant des années 1990, de nouvelles politiques publiques d'aménagement des territoires se mettent en place en France et en Europe, plaçant le développement local et durable au cœur de leurs objectifs, et envisageant les espaces de projets comme les modalités privilégiées pour y parvenir. Le cours s'appuie sur l'analyse de politiques publiques emblématiques dans des territoires spécifiques (politiques de développement rural, politique de la ville et projets urbains, politique de la montagne, etc.) et dans des contextes territoriaux différents (la France, l'Allemagne, l'Europe). L'objectif de cet enseignement est d'analyser les tensions et les articulations qui se nouent entre les enjeux de l'aménagement et ceux de la protection de l'environnement, entre les principes de cohésion et de compétitivité territoriales, entre les logiques participatives et les logiques sélectives.

Enjeux d'aménagement et d'environnement

26h CM

3 ECTS

Coefficient 0,3

Cet enseignement consiste à montrer les spécificités de l'approche géographique de l'environnement. Les grands enjeux environnementaux, abordés dans leurs composantes à la fois naturelles et sociales, concernent nécessairement des territoires dont l'échelle varie, depuis celle - mondialisée - du globe (*Global Change*, impacts liés à la mondialisation) jusqu'au niveau local, celui des communautés paysannes ou des communes et quartiers urbains (enjeux d'appropriation et de gestion des ressources, d'élimination des déchets...). Le cours propose d'envisager quelques grands problèmes environnementaux (changement climatique, protection de la nature, érosion et pollution des sols, gestion de l'eau...) ainsi que la question de la territorialisation des processus de réglementation et de gestion de l'environnement.

Politique de la ville

26h CM

3 ECTS

Coefficient 0,3

L'objectif de cet enseignement est double : aider à l'acquisition d'une culture générale dans le domaine de l'intervention publique sur le logement et examiner les principales mesures mises en place dans le cadre de « la politique de la ville » depuis le début des années 1980. La politique de la ville désignant les actions engagées en faveur des quartiers dits sensibles ou marginalisés, le cours porte sur les différents dispositifs mis en œuvre dans ce cadre. Il permet aux étudiants de développer une approche critique de cette politique. Une sortie en région parisienne vient compléter un enseignement organisé autour de cours, exposés, débats et analyses documentaires.

Architecture

26h CM

3 ECTS

Coefficient 0,3

Ce cours est une présentation du rôle, du sens et de l'expression architecturale à travers l'histoire urbaine occidentale, « de l'Antiquité à nos jours ». Il en analyse

l'évolution au regard des mutations politiques, technologiques, économiques à partir des grandes références urbaines qui seront étudiées. L'enseignement se développe en deux temps mêlant cours et visites : Premier temps : cadrage général et chronologique des grandes cycles urbains et visites des tissus urbains correspondant. Second temps : Etude des bâtiments ou ensembles urbains emblématiques de ces périodes formant le corpus de base d'une approche de l'architecture urbaine. Ces analyses seront déclinées à partir de plans, coupes, façades et autres représentations mobilisées par les architectes formant ainsi une approche concrète de la lecture de plans ainsi que par la visite de quelques bâtiments emblématiques pour en éprouver et étudier l'expérience spatiale et comprendre le sens de la conception à l'œuvre.

Descriptifs des enseignements du 2nd semestre

Unité d'Enseignement 1

Compétences disciplinaires

(Choix d'une proposition sur trois)

Changements environnementaux

19,5h CM et 19,5h TD

5 ECTS

Coefficient 0,5

L'étude des « milieux naturels » dans la dynamique propre des systèmes bio-physiques comme dans leurs interférences avec les systèmes sociaux est analysée à différentes échelles spatiales et temporelles. Les temporalités sont diverses et ne font pas une place identique aux différents paramètres d'évolution. L'évolution à long terme correspond notamment aux variations tectoniques et hydro-climatiques, l'évolution à moyen terme montre le poids croissant de l'anthropisation puis des aménagements historiques. Enfin les changements actuels traduisent, tant au plan local qu'au plan global, les impacts des activités humaines sur l'environnement. On s'interroge sur les rétroactions complexes entre pratiques sociales et dynamiques des milieux « naturels ». On recherche les rythmes d'évolutions imprimés par les dynamiques bio-physiques et les temps imposés par l'évolution des enjeux sociaux. Les changements environnementaux sont donc présentés à plusieurs échelles, à travers des exemples précis : les marques des changements climatiques du Quaternaire à l'Actuel, les transformations des paysages, des processus hydrologiques et géomorphologiques au cours de l'histoire.

Dynamiques spatiales et nouvelles échelles du développement

19,5h CM et 19,5h TD

5 ECTS

Coefficient 0,5

Cet enseignement privilégie une approche par les mutations spatiales et les objets des questions de développement et d'émergence dans les pays dits du Sud. Il analyse les évolutions à des échelles variées et emboîtées des relations villes-campagnes dans la globalisation, les nouveaux enjeux des espaces agricoles des pays en développement, les processus de métropolisation et de mégalopolisation, le rôle structurant des grands équipements dans les réorganisations régionales. Le CM et les TD sont centrés sur les processus spatiaux et les nouvelles dynamiques territoriales attachés aux mondes émergents et en développement.

Territoires et sociétés en Europe

19,5h CM et 19,5h TD

5 ECTS

Coefficient 0,5

Depuis la révolution industrielle, les puissances occidentales dominent le monde. Leur influence, militaire, économique et spirituelle, transforme les espaces sur lesquels elle s'exerce. Différents schémas théoriques ont décrit et interprété l'organisation dichotomique entre « l'Ouest et le reste ».

Ce cours se limite à l'Europe occidentale et à l'Amérique du nord. On montre d'abord le rôle de l'Europe dans l'invention de la modernité, en insistant sur la dimension territoriale. La comparaison entre l'Europe et les Etats-Unis révèle les similarités et les différences entre un continent bâti sur les atouts et subissant les contraintes d'une longue histoire et le « nouveau monde ». On insiste sur les villes et leur rôle pour évoquer le jeu entre territoires et réseaux et son influence dans l'intégration régionale. L'étude enfin du fonctionnement des Etats-Unis d'Amérique permet d'envisager la question de la construction européenne sous un angle comparatif. Quel avenir pour le projet des « Etats-Unis d'Europe » ? Comment sortir de la crise politique européenne déclenchée par la crise économique ? Peut-on tirer des enseignements de l'expérience américaine ?

Unité d'Enseignement 3

Compétences transversales et linguistiques

Deux matières obligatoires

Analyse spatiale

19,5h CM et 19,5h TD

5 ECTS

Coefficient 0,5

L'analyse spatiale s'intéresse aux propriétés des objets géographiques, en tant qu'ils sont localisés. L'objectif est de montrer en quoi la prise en compte des situations géographiques est utile à la connaissance de ces objets, comment elle contribue à en expliquer des caractéristiques et à en comprendre les dynamiques. Les situations sont donc appréhendées comme un facteur susceptible d'intervenir dans l'explication de la diversité des lieux et, partant, des modes d'organisation de l'espace qui y sont associés. Désormais au cœur des usages qui sont faits des Systèmes d'Information Géographique, l'analyse spatiale donne une grande variété d'outils au géographe. Elle apprend à résumer une information géographique. Pour une région, ou dans un réseau, elle aide à reconnaître des structures spatiales. Enfin, elle propose à la fois des outils de modélisation des structures spatiales, et de tests des modèles mis en œuvre.

Langue

(1 choix parmi 10 propositions)

18h TD

3 ECTS

Coefficient 0,3

Les enseignements de langues dispensés par le Département des Langues peuvent être choisis parmi les propositions suivantes : Allemand – Anglais – Arabe – Chinois – Espagnol – Français Langue Etrangère – Italien – Japonais – Portugais – Russe.

Unité d'Enseignement 2

Compétences pré-professionnelles

5 Matières obligatoires

Aménagement et développement économique

26h CM

3 ECTS

Coefficient 0,3

L'enseignement porte sur les politiques d'aménagement à dimension économique. Il s'articule autour de la différenciation entre approches exogènes et endogènes du développement économique pour présenter et analyser quelques politiques emblématiques : politique de reconversion, politique de pôles de compétitivité, politique d'attractivité résidentielle... L'intention problématique est de cerner les enjeux de l'action publique découlant de différentes tensions (développement par le haut /développement par le bas ; équité vs compétitivité ; compétitivité vs satisfaction des besoins de la population locale). Des expériences pratiques de diagnostic/analyse offrent des illustrations de types d'interventions et permettent de découvrir les acteurs investis dans le champ du développement économique local.

Outils de l'aménagement

26h CM

3 ECTS

Coefficient 0,3

Cet enseignement est une initiation à l'urbanisme opérationnel et à l'aménagement urbain. Il présente les objectifs des politiques urbaines et les outils juridiques et financiers de l'aménagement. Sont abordés en particulier : les outils de planification urbaine, les outils des politiques foncières, les principales procédures d'aménagement, les outils du financement de l'aménagement. Les séances reposent sur des exemples concrets, notamment en France : analyse de la maîtrise d'ouvrage urbaine, de la conduite de projets, de la programmation, de la composition urbaine et du bilan financier des opérations d'aménagement.

Aménagement et maîtrise d'ouvrage urbaine

26h CM

3 ECTS

Coefficient 0,3

Cet enseignement sensibilise les étudiants à la pratique de l'urbanisme au sein d'une collectivité territoriale par l'application concrète de la méthode de définition d'une problématique d'aménagement sur un projet urbain à petite échelle. On présente des projets urbains depuis leur établissement jusqu'à leur mise en œuvre. Des visites des sites concernés sont organisées afin d'en avoir une appréhension plus concrète.

Stage d'initiation à la recherche (sept propositions)

(1 choix parmi 7 propositions)

20h CM (+ une semaine en mai)

4 ECTS

Coefficient 0,4

Cet enseignement est centré sur une semaine de stage de terrain, préalablement préparée en salle, pendant laquelle les étudiants doivent aborder de façon autonome une question de recherche. Encadrés par un ou plusieurs enseignants, ils doivent mener des investigations pour constituer un rapport de stage qui devra répondre à des questionnements de recherche clairement identifiés. L'objectif est d'arriver sur le terrain avec les connaissances de base nécessaires à la recherche, avec les questions directrices et les méthodes adéquates pour y répondre. Ainsi, les étudiants apprennent à formuler des hypothèses de recherche, à mettre en œuvre des méthodes variées pour les vérifier, et à rédiger un rapport ordonné. Cet enseignement offre aux étudiants une première expérience de recherche et leur permet de prendre la mesure du travail demandé en Master. Dans la mesure où il nécessite de participer à la semaine de stage sur le terrain, il doit obligatoirement être suivi en contrôle continu.

Le stage de terrain est financé par l'UFR de géographie ; toutefois il est demandé aux étudiants de prévoir une participation aux frais (quelques dizaines d'euros, parfois plus pour les stages à l'étranger ou les voyages par avion). Par ailleurs, pour des raisons de réservations (hébergements, transports) et de versements d'arrhes, il est impératif de respecter les délais pour les éventuels changements de stage : **aucun changement ne sera accepté après la 13^{ème} semaine du 1^{er} semestre.**

Les étudiants choisissent la thématique dominante qui les intéresse parmi sept stages (nommés ci-après) dont les descriptifs détaillés sont affichés au secrétariat de géographie et disponibles sur le site Internet de l'UFR.

Gestion des milieux montagnards
Géographie rurale
Aménagement urbain et développement économique (Ile-de-France)
Métropoles contemporaines (Le Grand Paris)
Environnement littoral
Géographie urbaine
Géographie et pratique du développement

Outil 2

(1 choix parmi 4 propositions) 44h TD

4 ECTS

Coefficient 0,4

SIG

Outils actuellement privilégiés d'aide à la décision en environnement, aménagement ou dans le domaine des risques naturels et technologiques, les SIG sont en lien direct avec les grandes thématiques géographiques. Cet enseignement familiarise les étudiants avec l'utilisation de nouveaux outils informatiques dédiés à l'analyse spatiale et à la manipulation des données localisées. C'est un enseignement à la fois théorique et pratique qui donne une bonne connaissance des principes de base utilisés dans les SIG et la pratique d'un logiciel spécifique : ArcGis.

Le cours insiste d'abord plus particulièrement sur la manipulation des données de type « vectoriel » avant d'aborder principalement la manipulation des données de type « raster » ainsi que la visualisation « 3D » de l'information spatiale. Bien que l'apprentissage sous ArcGis soit privilégié, l'utilisation de logiciels SIG « gratuits » vient compléter la formation pratique.

Les étudiants qui ont suivi cet outil au 1^{er} semestre n'ont pas la possibilité de le choisir au second.

Analyse de données et représentations cartographiques

La multiplication des sources et l'accélération de leur diffusion accroissent la richesse potentielle de l'information géographique et sa complexité. Aussi doit-on plus que jamais mobiliser les moyens méthodologiques et techniques adaptés pour en montrer les ressorts thématiques et en représenter les formes spatiales. Ce cours, destiné à la prise en main, la représentation et l'enrichissement de données géographiques hétérogènes, vise à rendre les étudiants autonomes face à la masse des données spatialisées, dans l'approche méthodologique des matrices d'information géographique et leurs représentations cartographiques, et à comprendre ainsi leurs traits majeurs, affiner le questionnement à leur sujet ou enrichir l'information initiale.

D'abord, les étudiants peuvent approfondir leurs compétences en cartographie thématique, construire et gérer des bases de données spatialisées simples, mobiliser et synthétiser des informations dans un cadre thématique : construction de matrices géographiques élémentaires (mise en relation de sources variées, construction d'indicateurs nouveaux), représentations relatives des individus spatiaux, étude des changements de mailles, effets de co-occurrence spatiale (corrélation et modélisation simple), effets de distance et d'appartenance, recherche de phénomènes spatiaux explicatifs. Puis, ils abordent l'analyse des tableaux multidimensionnels et la recherche des structures d'information et des organisations spatiales sous-jacentes pour

répondre au problème suivant : comment rendre intelligible et pertinente une information géographique complexe sans en perdre l'idée principale ? Ces notions sont appliquées par chaque étudiant à une étude de cas dont il aura choisi le thème et qui aboutira toujours à une représentation cartographique.

Les étudiants qui ont suivi cet outil au 1^{er} semestre n'ont pas la possibilité de le choisir au second.

Téledétection

Malgré la diffusion d'outils comme Google Earth, le rôle des satellites d'observation de la Terre reste mal connu ou trop souvent cantonné au domaine de la recherche. Néanmoins, par leur présence dans les médias, les images du géoïde terrestre (satellite Planck) dévoilées en conférence de presse par l'ESA, celles de l'étendue de la banquise arctique (satellites Envisat, SMOS et Cryosat), celles des concentrations de gaz à effet de serre mesurées par l'instrument SCIAMACHY (satellite Envisat) ou bien encore les images sub-métriques (satellite GeoEye) de la centrale de Fukushima, ont suscité l'admiration et la curiosité du public. Cependant, comprendre l'intérêt et la portée scientifique de ces nouvelles représentations de l'espace requiert une initiation progressive. Celle-ci fait l'objet de cet enseignement. Après une présentation rapide de l'état de l'art de ces 50 dernières années, on aborde les aspects scientifiques de la téledétection comme autant d'étapes nécessaires à la compréhension de cette information géographique d'origine spatiale : principes physiques mis en jeu pour acquérir les images (rayonnement électromagnétique, réflectance des surfaces...), types de capteurs (optique, radar, hyperspectraux, thermiques), structure des données (codage numérique, restitution colorée ou synthèse d'images), géo-référencement et transformation de l'image en carte ou en référentiels du type ortho-images et référence 3D, sans oublier les méthodes de traitement et d'interprétation (classification et photo-interprétation assistée par ordinateur, usage des bases de données annexes). Il s'agit de s'approprier les clés pour comprendre ce qui fait l'originalité d'un signal codé inaccessible à la vision humaine ou photographique et les caractéristiques de sa restitution en images. Des domaines d'application variés, tels que la météorologie, la cartographie d'occupation des sols, les études d'environnement ou d'urbanisme, la reconnaissance des formations végétales et la déforestation, enfin la gestion des catastrophes naturelles, servent de points d'appuis. Ils sont introduits par des exercices qui alternent des problématiques diversifiées aux échelles globales (images de basse résolution) et locales (très haute résolution). Parmi les nombreux programmes spatiaux, ceux de l'Agence Spatiale Européenne (tels que GMES : Global Monitoring for Environment and Security) et de la Nasa destinés à connaître le système Terre afin de répondre au défi du changement global sont privilégiés. Une place particulière est accordée aux applications des satellites d'observation de la Terre, Spot et Pléiades, par lequel la France vient de faire, 12 ans après les USA, son entrée dans le domaine de l'imagerie de très haute résolution.

Techniques d'enquêtes

Savoir utiliser différentes techniques d'enquête est utile dans une perspective de recherche (stage de terrain, mémoire de Master) mais aussi dans une perspective professionnelle (diagnostic territorial, expertise). Cet enseignement a pour objectif de rendre les étudiants autonomes dans la construction d'une enquête de terrain en géographie, de sa conception aux résultats formalisés.

Des séances en salle alternent avec des applications sur le terrain - en petits groupes - pour aborder les principales étapes du travail : formulation des objectifs, définition d'un terrain et élaboration d'une stratégie d'enquête ; récolte des données (définition d'un corpus et/ou échantillonnage, élaboration d'un guide d'entretien, construction et administration d'un questionnaire, établissement d'une grille d'observation) ; traitement des données recueillies (principales méthodes et mise en image) ; présentation des résultats (supports et publics de la restitution, règles et conventions d'une présentation scientifique).

De l'inscription à la validation du diplôme

Pour les aider à maîtriser au mieux l'environnement institutionnel, l'équipe pédagogique propose aux étudiants un *vade-mecum* circonstancié des étapes majeures de l'année universitaire et des règles et procédures qui les accompagnent. S'ils se donnent la peine de le lire attentivement, ils y trouveront la plupart des réponses à leurs éventuelles questions. Pour les points qui resteraient obscurs, ils pourront faire appel aux responsables de parcours et de diplôme dont le rôle est aussi d'éclairer les arcanes du système universitaire.

Les inscriptions engagent pour l'ensemble de l'année des choix fondamentaux, quant à la façon dont les étudiants souhaitent valider leurs acquis, et quant aux matières qu'ils veulent choisir et au rythme hebdomadaire qu'ils préfèrent adopter.

Les modalités d'évaluation, très diverses, suivent un calendrier associant un rythme de travail hebdomadaire à des sessions semestrielles d'examens, temps forts de l'année mais dont la part reste néanmoins minoritaire dans l'évaluation. Les résultats de ces évaluations, dont le calcul est informatisé, sont toujours soumis à une validation par des jurys.

Les inscriptions

L'**inscription administrative**, effectuée entre juillet et septembre, est valable pour l'ensemble de l'année universitaire. Grâce à l'acquittement des droits d'inscription, elle ouvre l'accès aux différents services de l'Université. Elle se matérialise par l'**obtention de la carte d'étudiant**.

L'**inscription pédagogique** complète l'inscription administrative. D'une part, elle permet aux étudiants de choisir, sous conditions, le **mode de contrôle des connaissances**, c'est-à-dire les modalités d'évaluation de la licence, soit en **contrôle continu** (CC) soit en **examen terminal** seul (ET). D'autre part, elle correspond aussi au moment où les étudiants choisissent les matières et les groupes de Travaux Dirigés auxquels ils veulent assister. Concrètement, elle se traduit par la **constitution de l'emploi du temps** hebdomadaire (voir l'exemple ci-dessous).

L'inscription pédagogique pour les deux semestres se fait par voie informatique (IP Web). La session de connexion est ouverte après la pré-rentrée (voir la procédure en page 5).

Les règles des modes de contrôle des connaissances et les règles de constitution de l'emploi du temps sont présentées dans les encadrés de la page suivante.

Exemple d'emploi du temps pour le 1^{er} semestre de L3 Aménagement

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
10h-10h30		TD Villes et sociétés urbaines	CM Amgt et développement des territoires		
10h30-11h					
11h-11h30					
11h30-12h	TD Théories et acteurs du développement				
12h-12h30					
12h30-13h			CM Théories, modèles de développement		
13h-13h30	TD Enjeux sociaux, enjeux spatiaux			TD SIG	
13h30-14h					
14h-14h30	TD Langue				

14h30-15h	(horaire fictif)	CM Enjeux sociaux, enjeux spatiaux	CM Enjeux d'aménagement et d'environnement		
15h-15h30					
15h30-16h					
16h-16h30		CM Politique de la ville			
16h30-17h					
17h-17h30	CM Architecture			CM Villes et sociétés urbaines	
17h30-18h					
18h-18h30					
18h30-19h					
19h-19h30					
19h30-20h					

En bleu : les enseignements spécifiques au parcours aménagement

Règles des modes de contrôle des connaissances

Les modes de contrôle des connaissances correspondent aux deux façons d'évaluer les connaissances dispensées dans les différentes matières. Le choix du mode de contrôle est réglementé : **le contrôle continu est le mode habituel de contrôle, l'examen terminal est dérogatoire, il n'est accepté qu'après accord du responsable de parcours et sur présentation de justificatifs.** Par ailleurs, il est possible d'être inscrit en contrôle continu dans la majorité des matières, et en examen terminal seulement pour certaines d'entre elles. Enfin, il est rappelé que **certaines enseignements doivent obligatoirement être suivis en contrôle continu.**

Dans le cadre du **contrôle continu des connaissances**, les étudiants sont évalués tout au long de chaque semestre par des exercices réalisés en TD. En conséquence, l'inscription en TD est nécessaire et **l'assiduité aux Travaux Dirigés est obligatoire.** En cas d'absence injustifiée aux trois premières séances d'un TD, l'inscription sera annulée par l'enseignant, ce qui entraîne une impossibilité de validation de la matière en question, et donc du diplôme. Au-delà de trois absences motivées par semestre, l'étudiant ne pourra être noté et sera indiqué défaillant par l'enseignant en fin de semestre. La validation de la matière, et donc du diplôme, sera impossible. Ces règles ne sont pas applicables en cas de maladie de longue durée, de grossesse ou de handicap.

Le mode de contrôle par **examen terminal** est **réservé uniquement aux étudiants salariés ou aux étudiants qui suivent un autre cursus en parallèle.** Il n'y a alors pas d'inscription en TD, ni d'obligation de présence en cours, mais les étudiants doivent néanmoins choisir les matières des deux semestres.

Après l'inscription pédagogique, le mode de contrôle des connaissances ne peut être modifié que sur présentation d'un justificatif, soit pour une indisponibilité liée à une activité professionnelle (les étudiants salariés doivent alors présenter leur contrat de travail spécifiant leurs heures et jours de travail), soit pour une impossibilité de présence du fait d'un chevauchement de TD. Tout changement doit être demandé au secrétariat, validé par celui-ci et signalé aux enseignants concernés, et doit impérativement intervenir **durant les deux premières semaines de chaque semestre. Passés ces délais, aucune modification ne sera effectuée.**

Rappel : les absences injustifiées en TD se traduisent par une annulation de l'inscription en contrôle continu, mais ne permettent en aucun cas le passage en examen terminal.

Règles de constitution de l'emploi du temps

Les étudiants inscrits en contrôle continu font eux-mêmes leur emploi du temps. Il est composé, pour les matières choisies, des plages horaires des Cours Magistraux et de celles des groupes de Travaux Dirigés. L'emploi du temps est constitué **en septembre pour les deux semestres.**

Pour faire l'emploi du temps, il est nécessaire de s'appuyer sur la maquette des enseignements de l'année (présentée en page 3). Avant la validation de l'emploi du temps par voie informatique, il est recommandé de le réaliser sous format papier, en s'aidant de la fiche des horaires distribuée lors de la réunion de pré-rentree, qui indique les heures de CM et les créneaux de TD de toutes les matières. Il est par ailleurs vivement conseillé d'étaler les plages horaires sur l'ensemble des heures et des jours disponibles, pour ménager des temps de respiration et permettre des moments de travail en bibliothèque, seul ou en groupe (voir l'exemple d'emploi du temps pour le 1^{er} semestre proposé à la page précédente).

Après l'inscription pédagogique, l'emploi du temps choisi ne peut être modifié que sur présentation d'un justificatif, soit pour une indisponibilité liée à une activité professionnelle (les étudiants salariés doivent alors présenter leur contrat de travail spécifiant leurs heures et jours de travail), soit pour une impossibilité de présence du fait d'un chevauchement de TD. Par ailleurs, ces changements ne sont possibles que sous réserve des places disponibles dans les groupes de TD souhaités. Tout changement de matière ou de TD doit être validé par le secrétariat et signalé aux enseignants concernés, et doit impérativement intervenir **durant les deux premières semaines de chaque semestre. Passés ces délais, aucune modification ne sera effectuée.**

Les modalités d'évaluation

Organisation des épreuves d'évaluation

Pour la majorité des étudiants, inscrits en **contrôle continu** des connaissances, l'évaluation des différentes matières se déroule, au cours de chaque semestre, **en deux temps. Des épreuves d'évaluation sont organisées dans le cadre des TD tout au long du semestre.** Elles sont décidées par l'enseignant en charge du TD, sont de nature diverse (orale : exposés par exemple, ou écrite : exercices en salle, dossiers à rendre...) et en nombre variable. **Un examen semestriel (dit « partiel ») est organisé en fin de semestre** pendant la session d'examens, sous forme écrite et/ou orale. Dans ce cas, la note de partiel correspond à la moitié de la note de la matière concernée, les notes obtenues en TD comptent pour l'autre moitié. Toutefois, il est rappelé que certaines matières sont évaluées exclusivement dans le cadre des TD (comme en *Langue*).

Pour les étudiants inscrits en **examen terminal**, l'évaluation des connaissances se fait sur la base des bibliographies correspondant à chaque matière et sur les contenus des CM et des TD. **Un examen unique pour chaque matière est organisé en fin de semestre** pendant la session d'examens, il peut correspondre à une épreuve écrite et/ou orale.

Environ un mois avant chaque session, **les dates des examens semestriels pour chaque matière concernée sont envoyées aux étudiants sur leur courriel @etu.univ-paris1.fr ; ce courriel tient lieu de convocation.** Aucune convocation ne sera envoyée par voie postale.

Rentrée universitaire : lundi 21 septembre 2020

1^{er} semestre (12 semaines) : du lundi 21 septembre au samedi 24 octobre 2020
du lundi 02 novembre au samedi 19 décembre 2020

1^{ère} session d'examens du 1^{er} semestre : du lundi 04 janvier au samedi 16 janvier 2021

2nd semestre (12 semaines) : du lundi 18 janvier au samedi 20 février 2021
du lundi 1^{er} mars au samedi 17 avril 2021

1^{ère} session d'examens du 2nd semestre : du lundi 3 mai au mardi 19 mai 2021

En cas d'échec ou d'absence à ces premières sessions d'examens :

2^{ème} session d'examens pour les 2 semestres : du lundi 14 juin au mardi 30 juin 2021

Vacances universitaires

Toussaint : du samedi 24 octobre 2020 au soir au lundi 02 novembre 2020 au matin

Noël : du samedi 19 décembre 2020 au soir au lundi 04 janvier 2021 au matin

Printemps : du samedi 20 février 2021 au soir au lundi 1^{er} mars 2021 au matin

Pâques : du samedi 17 avril 2021 au soir au lundi 3 mai 2021 au matin

Réglementation des examens semestriels

Les examens se tiennent dans les amphithéâtres ou en salle. La durée de chaque examen est spécifique à la matière concernée et décidée par l'équipe pédagogique. Les étudiants sont informés de la durée des épreuves par les enseignants. **Les étudiants doivent se présenter un quart d'heure avant le début de l'épreuve et être munis de leur carte d'étudiant** de l'Université Paris 1. **Ils doivent obligatoirement émarger avant de rendre leur copie d'examen.** Les sorties en cours d'épreuve ne sont autorisées qu'une heure après le début de l'examen. D'autres dispositions peuvent être mises en place par les enseignants : elles devront être respectées au même titre que celles indiquées ci-dessus. Les étudiants en situation de handicap, permanente ou temporaire, peuvent bénéficier de 30% de temps supplémentaire pour mener à bien leurs examens. Ils doivent pour cela contacter le Service de Médecine Préventive, Centre PMF, bureau A 0402, 01-44-07-89-50, siumpps@univ-paris1.fr et se signaler au secrétariat.

Bonifications

Les étudiants ont la possibilité d'obtenir des points supplémentaires en pratiquant des activités culturelles ou sportives. Les notes obtenues dans ces activités dites « à bonus » ne peuvent en aucun cas les pénaliser. **Les points de bonus sont affectés directement à la moyenne finale de chaque semestre** ; ils n'interviennent pas dans le calcul de cette moyenne mais s'y ajoutent **dans la limite d'une majoration maximale de 0,5/20.**

L'inscription pédagogique à un sport se fait sur <https://ent.univ-paris1.fr/reservasport>). (informations accessibles au bureau C 0801, ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 16h, ou sur le site sur <http://uefaps.univ-paris1.fr/> Attention : les sports sont pratiqués dans des locaux qui peuvent être éloignés du Centre PMF.)

L'inscription à une activité culturelle (théâtre ou musique) s'effectue auprès du Service de la Vie étudiante, 12 place du Panthéon (informations sur <http://www.pantheonsorbonne.fr/etudiant>)

Calcul des résultats des évaluations

A la fin de chaque session d'examens, les moyennes finales de chaque matière sont saisies dans le logiciel APOGEE qui calcule les moyennes semestrielles et annuelles selon les coefficients des matières et des UE en intégrant des règles strictes de compensation. La compensation correspond à un mode de calcul de la moyenne générale de l'année, tenant compte des coefficients, où des moyennes inférieures à 10/20 sont compensées par des moyennes supérieures à 10/20. **Il y a trois niveaux hiérarchisés de compensation**, intra-UE, inter-UE et inter-semestres (voir l'encadré page suivante).

Il n'existe pas de note ni de moyenne éliminatoire, que ce soit pour les matières, les UE ou les semestres. En revanche, **l'absence totale ou partielle de note pour une matière donnée implique la mention « défaillant »** pour la matière concernée, donc pour l'UE à laquelle elle appartient, donc pour le semestre dont elle dépend, et donc pour l'année ; **elle empêche de ce fait toute compensation, à quelque niveau que ce soit, et donc l'obtention du diplôme.**

Validation des résultats des évaluations

Les résultats sont validés à la fin de chaque session d'examens par un jury composé des responsables de diplôme et de parcours. Seuls les résultats validés après la délibération de ce jury ont une valeur officielle. Ils ne peuvent en aucun cas être modifiés après cette délibération.

Tout jury est souverain ; il est donc libre d'attribuer - ou pas - des points supplémentaires de façon exceptionnelle. Ces points de jury peuvent être affectés à la moyenne générale de l'année, ou à la moyenne d'un semestre, ou à la moyenne d'une UE, ce qui permet aux moyennes retenues d'être portées à 10/20. Ces points peuvent aussi être affectés à une moyenne annuelle supérieure à 10/20 pour attribuer une mention.

Les résultats peuvent être consultés à la fin de chaque session, pendant une période donnée, sur <http://resultat.univ-paris1.fr/>. Toutefois, aucun de ces résultats n'a de valeur officielle. **Les résultats officiels, validés par le jury, apparaissent sur le relevé de notes.** Seul document officiel, il est **délivré par le secrétariat** où les étudiants doivent venir le retirer ; aucun envoi de relevé de notes ne sera effectué. Par ailleurs, il appartient aux étudiants de vérifier que tous les éléments qu'ils pensent avoir obtenus sont mentionnés sur leur relevé de notes : **en cas d'erreur ou d'omission, le délai de recours est de deux mois.** Ils doivent en aviser le secrétariat et/ou leur responsable de parcours.

Règles relatives aux compensations et à la session de « seconde chance »

La compensation intra-UE

Au sein d'une UE, les matières coefficientées se compensent entre elles. Par exemple, pour une UE composée de deux matières chacune de coefficient 0,5, une note de 12/20 à l'une des matières et de 08/20 à l'autre permet d'établir la moyenne de l'UE à 10/20 : l'UE est donc validée. En ce cas, la matière avec la note de 08/20 ne devra pas être repassée en 2^{ème} session.

Quand elles sont supérieures ou égales à 10/20, les notes des différentes matières sont toujours capitalisées d'une session à l'autre et d'une année à l'autre. En revanche, **les matières avec une note inférieure à 10/20 et qui n'ont pas été compensées doivent obligatoirement être repassées en 2^{ème} session.**

La compensation inter-UE

Au sein d'un semestre, les UE coefficientées se compensent entre elles. Par exemple, pour un semestre composé de trois UE coefficientées, les moyennes de 08/20 à l'UE1 (coeff 1,2), de 10/20 à l'UE2 (coeff 0,6) et de 12/20 à l'UE3 (coeff 1,2) permettent d'établir la moyenne du semestre à 10/20 : le semestre est donc validé. En ce cas, aucune des matières composant l'UE1 ne devra être repassée en 2^{ème} session, quelles que soient les notes des matières en question.

Quand elles sont supérieures ou égales à 10/20, les moyennes des différentes UE sont toujours capitalisées d'une session à l'autre et d'une année à l'autre. En revanche, **les UE d'une moyenne inférieure à 10/20 et qui n'ont pas été compensées nécessitent de repasser obligatoirement en 2^{ème} session les matières qui les composent et dont la note est inférieure à 10/20.**

La compensation inter-semestres

Au sein d'une année, les deux semestres se compensent entre eux. La moyenne générale de l'année correspond à la moyenne arithmétique des deux moyennes semestrielles **pour une même année de formation, même si l'année universitaire n'est pas la même.** Par exemple, pour une moyenne de 09,5/20 au 1^{er} semestre et de 10,5/20 au 2nd semestre, la moyenne générale de l'année est de 10/20 et l'année est donc validée. En ce cas, aucune des matières et UE composant le 1^{er} semestre ne devra être repassée en 2^{ème} session.

Quand elles sont supérieures ou égales à 10/20, les moyennes semestrielles sont toujours capitalisées d'une session à l'autre et d'une année à l'autre. En revanche, **un semestre d'une moyenne inférieure à 10/20 et qui n'a pas été compensé nécessite de repasser obligatoirement en 2^{ème} session les matières des UE non validées dont la note est inférieure à 10/20.**

Rappel : **Une absence totale de note pour une matière donnée implique la mention « défaillant » et empêche toute compensation** pour le calcul de la moyenne coefficientée de l'UE, donc du semestre et donc de l'année.

Le maintien de la meilleure des deux notes de session

La note conservée dans chaque matière à l'issue de la 2^{nde} session d'examens correspond à la meilleure des deux notes obtenues en 1^{ère} et en 2^{nde} session (sans prise en compte du contrôle continu pour la 2^{nde} session). Attention : Ce principe ne s'applique que si l'étudiant se présente à la 2^{nde} session. En cas d'absence à la 2^{nde} session, la note de 1^{ère} session ne

peut être conservée ; la mention « défaillant » apparaît sur la matière, l'UE, le semestre et l'année. Les compensations sont empêchées et l'année ne peut être validée.

Validation de la 3^{ème} année et inscription en Master

Depuis 2017, l'entrée en Master 1 est sélective. Des dossiers de candidatures en M1 sont à déposer sur la plateforme E-Candidat pendant le second semestre de la L3. Des réunions d'information sur les différents M1 et M2 proposés par l'UFR de Géographie sont organisées dans le courant du second semestre. Les commissions de sélection se réunissant le plus souvent avant la publication des résultats définitifs du 2^d semestre de la L3, les admissions en M1 se font donc « sous réserve » de l'obtention du diplôme de Licence. Après validation de la 3^{ème} année, les étudiants obtiennent la licence de géographie. Les diplômes sont à retirer au service des diplômes, Centre PMF, bureau B 1109.

Si un seul, ou aucun des deux semestres de 3^{ème} année de géographie n'est validé après la 2^{ème} session, et **s'ils sont autorisés à redoubler, les étudiants doivent se réinscrire eux-mêmes pour l'année universitaire suivante**, par voie informatique, en se connectant avec leur code personnel sur <http://reins.univ-paris1.fr/>. **Aucun accès en Master n'est possible sans un diplôme complet de licence.**

Faire un stage professionnel durant son année de licence

Le stage est une mise en situation professionnelle temporaire, en rapport avec la formation universitaire suivie et assortie d'une gratification financière (sauf stage d'observation de moins de deux mois).

Durant la licence, les stages sont possibles mais facultatifs ; ils ne rapportent pas d'ECTS et ne contribuent pas à la validation du cursus. Ils sont néanmoins très positifs, car ils sont l'occasion de mettre en pratique des connaissances acquises lors de la formation et d'acquérir des compétences professionnelles valorisables lors d'une recherche ultérieure d'emploi.

Le stage doit être organisé avec l'accord de l'équipe pédagogique. Il peut s'effectuer dans tout type d'organisme d'accueil, en France ou à l'étranger : entreprise, association, administration, collectivité territoriale, hôpital, ONG, assemblée parlementaire, assemblée consultative, auto-entrepreneur, artisan, profession libérale, structure en création, etc. Il doit se dérouler durant le cursus de formation, c'est-à-dire de la date d'inscription administrative jusqu'à la tenue du jury du diplôme (qui a généralement lieu vers la mi-juillet). Il peut être effectué en continu ou en discontinu, à temps complet ou à temps partiel, tant qu'il reste compatible avec l'assiduité aux cours et examens et avec le travail personnel nécessaire à la réussite des études.

Un projet de stage se prépare plusieurs mois à l'avance. L'étudiant peut bénéficier de l'assistance du SCIUO de l'Université, mais il doit trouver le stage par lui-même. Une fois le stage trouvé, l'étudiant doit :

- télécharger la convention de stage, fournie par l'université, sur l'ENT (application Pstage, dans l'ENT)
- faire signer cette convention de stage à l'organisme d'accueil (direction de l'organisme et tuteur de stage) en trois exemplaires.
- remettre ces trois conventions signées, assorties des pièces nécessaires (lettre de motivation et attestation d'assurance responsabilité civile), au secrétariat de l'UFR (pour signature du responsable d'année ou de parcours et de la direction de l'UFR ; prévoir deux semaines).
- à la demande du secrétariat, venir retirer enfin deux des exemplaires, celui qui lui revient et celui qui est destiné à l'organisme d'accueil (l'université garde le troisième exemplaire).

Alors seulement le stage peut commencer ; Attention au fait qu'aucune convention ne sera signée par la direction de l'UFR postérieurement à la date de début du stage. Sans la signature de la direction de l'UFR, la convention n'est pas valable.

Au terme du stage, le stagiaire doit remettre à son responsable d'année ou de parcours un court rapport de stage (deux pages), un document d'évaluation de la qualité de l'accueil dont il a bénéficié au sein de l'organisme (une page) et une copie de l'attestation de stage fournie par l'organisme d'accueil.

La vie universitaire

L'Université ne se résume pas à la sphère des enseignements et à l'obtention de diplômes. C'est aussi un lieu de vie et d'échanges. De nombreuses institutions et organisations, situées pour la plupart à l'Institut de géographie ou au Centre Pierre Mendès-France (90, rue de Tolbiac, 75013 Paris), proposent des services qui encadrent la vie des étudiants, favorisent leur intégration, leur viennent en aide ou leur ouvrent de nouvelles perspectives.

Les services universitaires

Bibliothèque/Carthèque de l'Institut de géographie

En plus des locaux destinés aux enseignements (amphithéâtres du rez-de-chaussée, salles dans les étages), la bibliothèque de géographie et la carthèque correspondent à un lieu de travail que les étudiants sont invités à fréquenter assidûment. Occupant tout le 2^{ème} étage, la bibliothèque est accessible, *via* le 1^{er} étage où se trouve la carthèque, **du lundi au vendredi de 8h30 à 18h et le samedi de 9h à 13h** (les horaires sont réduits en dehors de la période universitaire et les locaux sont fermés pendant les vacances de Noël, de Pâques et d'été).

Pour bénéficier des services de la bibliothèque/carthèque, l'inscription est obligatoire et gratuite. Les étudiants doivent fournir leur carte d'étudiant, leur certificat de scolarité, une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois). L'inscription peut se faire jusqu'au 15 juin. Une carte de lecteur leur sera délivrée.

Les étudiants accéderont alors à la consultation des **très nombreux ouvrages, revues scientifiques et cartes de nature variée** et à l'emprunt de ces documents. Ils pourront également utiliser une dizaine d'ordinateurs pour accéder à la documentation électronique. Le site [bibgeo@univ-paris1.fr/](mailto:bibgeo@univ-paris1.fr) leur fournira les informations nécessaires à leur recherche documentaire. Ils pourront enfin bénéficier d'un service de prêt entre bibliothèques grâce au site [pebgeo@univ-paris1.fr/](mailto:pebgeo@univ-paris1.fr).

Bibliothèque - Service commun de la documentation du Centre PMF

La bibliothèque universitaire du Centre PMF est **accessible** à tous les étudiants disposant d'une inscription administrative à l'Université Paris 1. En dehors des vacances universitaires, elle est ouverte **du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h** d'octobre à la mi-juin ; de la mi-juin à fin septembre, les horaires sont réduits de 9h à 18h du lundi au vendredi.

Elle présente de **vastes collections** correspondant aux disciplines enseignées au Centre PMF et offre des **services variés** : salles de lecture (ouvertes le lundi de 12h à 19h, le samedi de 9h à 13h, les autres jours de 9h à 19h), service de prêt à domicile, photocopieurs en libre service, tutorat documentaire, formations à la méthodologie documentaire et un catalogue accessible sur <http://catalogue.univ-paris1.fr/>.

La bibliothèque propose aussi une **documentation électronique** : de nombreux postes d'accès aux ressources électroniques y sont disponibles, avec possibilité d'imprimer des documents ou de les copier sur clé USB. Les étudiants peuvent s'adresser aux bureaux de renseignements pour les recherches et informations complémentaires ou consulter le site <http://bib.univ-paris1.fr/>.

Service de la vie étudiante

Ce service général propose des informations pédagogiques, sociales, associatives et culturelles et oriente les étudiants vers les services correspondant à leurs demandes.

Centre PMF, bureaux C 0902 et C 0903, du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Tél. : 01-44-07-86-30

<http://www.univ-paris1.fr/etudiant/sve@univ-paris1.fr>

CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires)

Ce service est chargé principalement de l'aide sociale, de l'accueil des étudiants étrangers, du logement étudiant, de la restauration universitaire et de la vie culturelle étudiante.

Pôle Bourses du Centre PMF, bureau B 1101, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h

Tél. : 01-44-07-88-33 ; courriel : bourses@univ-paris1.fr

Tél. : 01-44-07-88-33 <http://www.crous-paris.fr/>

bourses@univ-paris1.fr

SCUIO (Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation)

Ce service accueille les étudiants pour les aider à élaborer leur projet de formation. Il met à leur disposition, en libre accès, une documentation présentant les formations, les métiers, l'insertion professionnelle et la vie étudiante.

Centre PMF, bureau C 0901, du mardi au vendredi de 9h30 à 17h

Tél. : 01-44-07-88-56, du lundi au vendredi de 14h à 17h

<https://www.pantheonsorbonne.fr/formations/sorienter/>

scuio@univ-paris1.fr

Département des Langues (DDL)

Ce service dispense les enseignements de langues. Il permet aux étudiants de s'auto-évaluer grâce à un test de niveau auto-corrigé qui les aide à choisir le niveau de langue adéquat.

Centre PMF, bureau A 0706, ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 16h

Centre PMF, bureau A 0702, ouvert du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

Tél. : 01-44-07-85-88

<http://www.pantheonsorbonne.fr/ufr/ddl/>

UEFAPS (Unité d'Enseignement et de Formation des Activités Physiques et Sportives)

Le service des sports propose une grande variété d'activités physiques et sportives relevant de domaines variés : activités aquatiques – activités physiques artistiques – sports de combat - sports de raquette – sports collectifs – activités physiques de pleine nature – activités physiques d'entretien et de développement de la personne. Pour choisir une activité, les étudiants doivent suivre la procédure indiquée sur le site, *via* l'application RESERVASPORT. Les étudiants athlètes de haut niveau (AHN) et les étudiants pratiquant en club (EPC) sont invités à prendre contact avec le service des sports.

Centre PMF, bureau C 0801, ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 16h

Tél. : 01-44-07-88-96, 01-44-07-88-98 ; courriel : uefaps@univ-paris1.fr

<http://uefaps.univ-paris1.fr/> ; inscription : <http://ent.univ-paris1.fr/reservasport/>

Service de santé

Le service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS) quatre médecins, deux psychologues et deux infirmières à l'écoute des étudiants. Il est notamment chargé des dossiers de demande de « tiers temps » pour raison médicale déposés par les étudiants. Il abrite l'infirmerie, composée d'une infirmière, de trois médecins et de deux psychologues.

Centre PMF, 8^{ème} étage, du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tél. siumpss : 01-44-07-89-50 ; Tél. infirmerie : 01-44-07-89-31 ; courriel : siumpps@univ-paris1.fr

<https://www.pantheonsorbonne.fr/etudiant/sante/>

Dispositif de lutte contre les harcèlements

Ce dispositif permet à toute personne victime ou témoin d'une situation de harcèlement, d'être écoutée et orientée, dans la confidentialité, au 01-44-07-87-00 ou par courriel à sosharcelements@univ-paris1.fr

<https://www.pantheonsorbonne.fr/dispositif-de-lutte-contre-les-harcelements>

Il est également possible de s'adresser au collectif Clasches (Collectif de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur) : <http://clasches.fr/>

Les associations et les syndicats d'étudiants

Les associations d'étudiants de géographie

Les étudiants de géographie de l'Université Paris 1 ont fondé des associations qui participent activement, chacune dans des registres différents, à la vie de l'UFR de géographie et contribuent à son dynamisme et à sa convivialité.

Alter-Orbis : le collectif des étudiant.e.s géographes de Paris 1

Initié en octobre 2017, Alter-Orbis est un rassemblement d'étudiants et étudiantes provenant de divers horizons : associatifs, écologistes, indépendants ou encore syndiqués du côté du Syndicat Alternatif de Paris 1 (SAP1), de Solidaires Etudiant.e.s Paris 1 ou de l'UNEF Paris 1. Ce collectif est animé par la volonté d'offrir une représentation étudiante directe et transparente. Mêlant regard global et regard local, il a pour but de garantir les droits et d'améliorer les conditions quotidiennes des étudiants de l'UFR. Alter-Orbis est la force majoritaire dans le conseil de gestion, avec trois élus étudiants sur cinq (rentrée 2020).

Facebook : <https://www.facebook.com/AlterOrbisUFR08/>

Instagram : Alter-Orbis Paris 1 (@alterorbis)

Twitter : Alter-Orbis Paris 1 (@AlterOrbis_p1)

Mail : alterorbis.paris1@gmail.com

Arrimage

Cette association, d'envergure nationale, fondée en 1996, rassemble des étudiants, des jeunes diplômés, des enseignants-chercheurs, des professionnels de la photographie et de la vidéo. Elle réfléchit à la place et au rôle de l'image dans l'approche et l'analyse des territoires et des sociétés. Elle organise chaque automne le *Festival Territoires en Images*, à l'Institut de Géographie, où sont diffusés des travaux originaux à travers deux compétitions : la projection de films documentaires et une exposition photographique. Un jury composé d'enseignants, de professionnels de l'image et d'étudiants attribue des prix pour chacune d'entre-elles.

<http://www.arrimageasso.wordpress.com/> ; courriel : asso.arrimage@gmail.com

L'Oekoumène

Créée par et pour les étudiants, L'Oekoumène a pour principales missions l'animation de la vie étudiante, la représentation et la défense des étudiants de géographie, le développement de la culture géographique, ainsi que la prévention et la solidarité. Que vous souhaitiez mener un projet à bien ou tout simplement découvrir le milieu associatif, contactez-les. L'Oekoumène a deux élus étudiants au conseil de gestion de l'UFR (rentrée 2020).

Adresse postale : Institut de géographie, 191 rue Saint-Jacques, 75005 Paris

Téléphone : [0603041945](tel:0603041945)

www.facebook.com/oekoumene.sorbonne/

Ville inventive

Créée en 2010, cette association des géographes de Paris 1 propose une première approche du monde professionnel aux étudiants grâce à des formations et des événements à caractère professionnel. Elle bénéficie du label pépinière junior-entreprise car elle propose aussi des missions rémunérées, commandées par des collectivités locales et des entreprises, qui valorisent les compétences acquises dans les différentes formations de Paris 1 (aménagement, environnement, géopolitique) ainsi que la maîtrise de la cartographie et de ses outils. Elle organise chaque année un salon des métiers de la géographie qui présente les nombreux débouchés des formations proposées au sein de l'UFR de Géographie.

contact@villeinventive.com - <http://www.villeinventive.com/>

Les syndicats d'étudiants

Plusieurs syndicats sont présents à l'Université Paris 1. Représentant différentes obédiences politiques, ils permettent aux étudiants de participer, à tous les niveaux hiérarchiques, au fonctionnement de l'institution universitaire. Des représentants des étudiants sont ainsi membres du CFVU (Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire) et d'autres sont élus dans les Conseils de gestion de chacune des UFR.

UNEF (Union Nationale des Etudiants de France)

Centre PMF, bureau B 0905, unef.paris1@free.fr - www.unef.fr

Fédération Solidaires étudiant-e-s

Centre PMF, bureau B 0903, solidairesetuparis1@gmail.com - www.solidaires-etudiant-e-s.org

En géographie, le Conseil d'UFR compte 14 membres, dont 5 élus étudiants. Ils se présentent aux élections dans le cadre soit de listes portées par les syndicats étudiants d'envergure nationale précités, soit de listes spécifiques à la géographie : liste **L'Œkoumène** ou liste du collectif **Alter-Orbis**, créé en 2017 et rassemblant des étudiants de divers horizons : associatifs, indépendants, syndiqués UNEF ou Solidaires étudiant-e-s, etc.

www.facebook.com/AlterOrbisUFR08/ - alterorbis.paris1@gmail.com .

Les événements alter-géographiques

Au sein de l'Université Paris 1 ou hors les murs se déroulent, avec des périodicités variables, des manifestations de diverses natures dont l'intérêt géographique justifie la fréquentation. Les étudiants sont vivement invités à y prendre part, pour faire de la géographie autrement et/ou ailleurs que dans le cadre académique de l'Université. C'est pour eux une occasion de rencontrer d'autres géographes, enseignants ou étudiants, d'autres scientifiques ou des professionnels et plus largement d'ouvrir leurs horizons.

Indoor

Festival « Territoires en images »

Organisé par l'association *Arrimage* depuis 1996, « Territoires en images » est un festival annuel, en accès libre, qui se tient à la fin du mois de mars à l'Institut de Géographie. Ce festival offre pendant deux jours des projections de films documentaires et une exposition photographique sur un thème différent chaque année. Deux jurys composés d'enseignants, de professionnels de l'image et d'étudiants sélectionnent les photographies et les films, dont les meilleurs sont primés. C'est aussi un lieu de rencontres et de discussions, notamment avec les réalisateurs. Le public a par ailleurs la possibilité de participer à un vote pour primer la meilleure photo. Les étudiants sont non seulement invités à assister au festival, mais ils peuvent aussi concourir en envoyant leurs productions iconographiques à l'association *Arrimage*. Les renseignements sont disponibles sur le site de l'association, ou directement auprès de la responsable de l'Atelier Géo-vidéo du Centre PMF, salle C 1206.

Outdoor

Festival International de Géographie

Fondé en 1990, le FIG se tient à Saint-Dié-des-Vosges. Festival grand public où la géographie et les géographes sont à l'honneur, il offre une très grande variété de manifestations (débat, tables rondes, expositions, cafés géographiques, conférences, salons - du livre, de la gastronomie et géomatique). Pendant trois jours, du vendredi au dimanche, vers le début du mois d'octobre, il est l'occasion de passer un week-end festif dans un environnement géographique « total look ».

<http://fig-st-die.education.fr/>

« Cafés géographiques »

Les « cafés géographiques » sont des débats ouverts à tout public. Des spécialistes du thème à l'ordre du jour, géographes, mais aussi scientifiques de diverses disciplines et acteurs de la vie publique, proposent de courtes interventions avant de lancer la discussion, en général sur des questions d'actualité éditoriale ou disciplinaire. Le contexte convivial

permet de poser facilement des questions et de manifester son point de vue sans le cadre formel du monde universitaire. Les cafés géographiques peuvent être appréhendés comme un complément du cursus de licence de géographie. Organisés par l'association des *Cafés Géographiques*, ils se tiennent au Café de Flore (172, bld Saint-Germain, 75006 Paris), le mardi à partir de 19h30, à peu près une fois par mois. Les thèmes prévus pour l'année sont accessibles sur le site de l'association, ainsi que les comptes rendus des débats qui ont lieu depuis 1998.

<http://www.cafe-geo.net/>

« Cafés géopolitiques »

Sur le même principe que les « cafés géographiques », les « cafés géopolitiques » se consacrent plus particulièrement à des questions internationales et à la dimension territoriale du pouvoir, aussi bien au niveau local qu'à des échelles plus petites. Organisés par l'Institut Français de Géopolitique, ils ont lieu au Snax Kfé (182, rue Saint-Martin, 75003 Paris) en général le lundi de 19h à 21h une fois par mois. Les informations sur le programme de l'année à venir sont disponibles sur le site de l'Institut Français de Géopolitique.

<http://www.geopolitique.net/index/francais/cafe/>